
**Procès-verbal de la séance plénière du 1^{er} octobre 1999
et de la première séance des commissions thématiques
qui s'est déroulée à l'EPFL, de 9 à 13 heures**

Présidence de la séance M. René Perdrix

Ordre du jour

- 1 Communication du Comité provisoire
- 2 Rapport du Comité provisoire sur la vérification des titres d'éligibilité
- 3 Promesses d'engagement de constituant-e-s qui remplacent les démissionnaires
- 4 Election des trois co-présidents au scrutin individuel
- 5 Election des autres membres du comité au scrutin de liste
- 6 Rapport du comité provisoire sur la répartition des constituant-e-s dans les six commissions thématiques
- 7 Désignation des membres des commissions thématiques

Suspension de la séance plénière

Séance des six commissions thématiques

- 1) Election du président et du vice-président
- 2) Désignation des représentants à la commission de structure et de coordination
- 3) Planification des travaux et agenda

Reprise de la séance plénière

- 8 Rapports des commissions thématiques (président, vice-président, délégué à la commission de structure et de coordination, planification des travaux et agenda)
 - 9 Désignation de la commission de structure et de coordination
 - 10 Divers
-

1. Communication du Comité provisoire

M. René Perdrix, coprésident provisoire, remercie la Confédération au nom du comité et de l'Assemblée constituante pour la mise à disposition de locaux à l'EPFL pour une contribution symbolique. Il rappelle l'objectif principal de la séance : désigner les commissions thématiques qui travailleront pendant les neuf mois à venir sur les principaux thèmes de la future Constitution.

M. Perdrix rappelle aux constituants l'ordre du jour ainsi que la possibilité qui leur est offerte d'entendre des experts, de leur confier des tâches ou encore d'entendre certains groupes, personnes ou associations qui auraient manifesté le désir d'être entendus.

Il donne en outre les informations suivantes :

- Suite de la journée de réflexion : le comité prendra connaissance prochainement des résultats de cette journée ; chaque commission pourra les intégrer dans leurs documents de base de travail.
- Formation : le texte de l'intervention du professeur Grisel à la journée de formation du 10 septembre est à disposition des constituants au secrétariat.
- Information des constituants : d'entente avec le Conseil d'Etat, les constituants reçoivent l'Annuaire officiel de l'Etat de Vaud, le Rapport annuel ; ils recevront régulièrement la Feuille des avis officiels, la Gazette (journal interne de l'Administration cantonale) et Numerus, la publication du SCRIS, le service de statistiques de l'Etat.
- Campagne du Groupe de liaison des activités de jeunesse : ce groupe s'adresse aux constituants pour leur demander de s'intéresser à leur campagne « Les jeunes aussi sont citoyens ».

2. Rapport du Comité provisoire sur la vérification des titres d'éligibilité

M. Jean-François Leuba donne lecture du rapport du Comité qui a pris acte de la démission de trois constituants et qui a constaté la validité des titres d'éligibilité de leurs remplaçants :

<i>Démission de</i>	<i>Elu dans l'arrondissement / Sur la liste</i>	<i>Remplacé par (premier des viennent ensuite)</i>
M. Bernard Métraux (30/8/99)	Lausanne / POP et Gauche en mouvement	M. Denis Bouvier
M. Jean-Luc Pochon (30/8/99)	Orbe / POP et Gauche en mouvement – Les Verts	Mme Regula De Souza-Kohlbrener.
M. Jacques Delaporte (23/8/99)	Vevey / Verts et Indépendants	M. Pierre Lehmann

L'élection des trois remplaçant-e-s à l'Assemblée constituante n'ayant pas fait l'objet d'un recours, le comité demande à l'Assemblée constituante de confirmer cette élection. Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité le rapport et confirme l'élection des trois nouveaux constituants.

3. Promesses d'engagement de constituant-e-s qui remplacent les démissionnaires

M. Denis Bouvier, Mme Regula De Souza-Kohlbrener et M. Pierre Lehmann répondent « oui » à la promesse d'engagement.

4. Election des trois coprésidents au scrutin individuel

Les trois candidats à la coprésidence sont élus au scrutin individuel avec les résultats suivants :

<i>Candidat-e</i>	<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Résultat</i>	<i>Voix épar- ses</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>
Yvette Jaggi	163	160	143	6	10	1
Jean-François Leuba	163	163	135	9	18	1
René Perdrix	163	163	145	6	10	2

5. Election des autres membres du comité au scrutin de liste

Les autres membres du Comité sont élus à main levée (2 voix contre ; 1 abstention) :

Cherix	François	Le Forum
de Luze	Charles-Henri	Libéral
Fague	Sébastien	A Propos
Fattebert	Jean	Renouveau Centre
Luisier	Christelle	Radical
Martin	Marie-Hélène	Vie Associative
Zisyadis	Josef	Agora
Zwahlen	Jacques	Les Verts

6. Rapport du comité provisoire sur la répartition des constituant-e-s dans les six commissions thématiques

La commission de planification a proposé au Comité provisoire une manière d'opérer la division du travail. Celle-ci a été acceptée par le Comité. Il s'agit de former six commissions thématiques pour l'élaboration du texte, et de constituer une commission de structure et de coordination pour planifier et coordonner l'activité des commissions thématiques. Le président de séance donne lecture de l'article 50 du règlement interne de l'Assemblée constituante.

Le Comité se fondant aussi sur l'article 31 du règlement a réparti les constituants dans les commissions en fonction des rapports entre les forces politiques. Chaque groupe a dû alors désigner le quels de ses membres participeraient à chaque commission. Le Comité a proposé une répartition des présidences et vice-présidences de commissions proportionnellement à la force des groupes politiques.

Ceux-ci ont répondu favorablement à cette proposition. La répartition mise au vote est celle fournie en annexe au rapport du Comité avec les modifications suivantes, de trois types :

1. Un changement a été opéré entre le groupe radical et le groupe des verts et indépendants : ces derniers ont obtenu un membre de plus à la commission 3, le groupe radical obtenant un membre de plus à la commission 6.
2. Le groupe verts et indépendants a opéré une permutation de certaines personnes : M. Yves Goël est passé à la commission 2 en remplacement de Mme Regula de Souza-Kohlbrener qui passe à la commission 3. MM. Henri Wisser et Luc Recordon intervertissent leur place. M. Wisser passant à la commission 4 et M. Recordon passant à la commission 5.
3. L'enregistrement des démissionnaires et de leurs remplaçants.

Le président transmet ensuite la parole à l'Assemblée constituante. Les déclarations et propositions suivantes sont effectuées :

- Le groupe Vie associative demande une rocade interne : Mme Françoise Volluz remplaçant Mme Laurence Martin à la commission 3, cette dernière passant à la commission 2.
- Le groupe des Verts et indépendants demande une rocade interne : M. André Chatelain passant à la commission 1 et M. Nicolas Morel passant à la commission 2.
- M. Cédric Pillonel (Vie associative) effectue une déclaration portant sur la répartition équitable et proportionnelle et propose sa candidature pour la commission de structure et coordination.

7. Désignation des membres des commissions thématiques

L'Assemblée constituante passe ensuite au vote de la proposition de répartition faite par le Comité. Elle approuve à l'unanimité la proposition du Comité.

Le Comité désigne, avant la suspension de séance, des présidents provisoires pour que les commissions thématiques puissent élire leur président définitif ainsi que leur vice-président et les représentants de la commission à la commission de structure et coordination.

Ces responsables sont : commission 1, M. Henri Mamin (Libéral) ; commission 2, Mme Yvette Jaggi (Forum) ; commission 3, M. Pierre-Olivier Wellauer (Radical) ; commission 4, M. Georges Burdet (Renouveau Centre) ; commission 5, M. René Perdrix (Radical), commission 6, Mme Marie-Hélène Martin (Vie associative).

Avant la suspension de séance, le président donne lecture de la lettre de l'Appel pour une Constitution qui ait du souffle, rappelant que l'article 31 du règlement permet aux commissions de s'organiser elles-mêmes. Celles-ci étant maîtresses du choix, la possibilité leur est laissée de choisir des personnes différentes pour chaque poste, évitant ainsi le cumul.

Suspension de la séance plénière – Séance des six commissions thématiques

8. Rapports des commissions thématiques (président, vice-président, délégué à la commission de structure et de coordination, planification des travaux et agenda)

Chaque commission donne connaissance de ses décisions ; en voici le résultat schématique :

<i>Commission</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Commission structure et coordination</i>	
1) Statut du Canton	Laurent Wehrli, L	Jean-M. Piguët, F	Laurent Wehrli, L	I. Wettstein Martin, F
2) Rôle, tâches...	Gérard Buhlmann, R	Yves Goël, A	M. Cohen-Dumani, R	Laurent Rebeaud, V
3) Droits et devoirs	Pierre Hermanjat, RC	Jeanne-M. Perrin, F	Pierre Hermanjat, RC	Catherine Roulet, VA
4) Droits politiques	Jean-Pierre Kulling, L	Philippe Mayor, R	Philippe Mayor, R	M. Freymond-B., AP

5) Les trois pou-voirs	R. Ostermann, V	Jean Fattebert, RC	<i>Jean Fattebert, RC (Chappuis, suppl)</i>	<i>Luc Recordon, V (Pillonel, suppl.)</i>
6) Organisation	Marie-H. Martin, ai	Elections reportées (séance 29/10/99 à 9h.)		

Commentaire concernant la commission 6 :

La candidate à la présidence de cette commission était Mme Anne-Catherine Lyon (Forum). Or, la commission a choisi d'élire M. Marcel Gorgé (Forum) par 16 voix contre 12 pour Mme Anne-Catherine Lyon (Forum) ; M. Gorgé a refusé cette élection. Après une suspension de séance, le groupe Forum a maintenu la candidature de Mme Lyon. Celle-ci n'ayant pas été acceptée par les groupes des radicaux et libéraux, la commission a désigné Mme Marie-Hélène Martin (Vie associative) comme présidente ad intérim jusqu'à la prochaine séance pour permettre au groupe Forum de reconsidérer sa candidate. De même, la désignation des délégués et du vice-président a été reportée à la prochaine séance fixée au 29.10.99 à 9h..

9. Désignation de la commission de structure et de coordination

Compte tenu des problèmes rencontrés par la commission 6, M. Eric Voruz (Forum) demande à l'Assemblée constituante de surseoir à la désignation des membres de cette commission jusqu'à la décision de la commission six.

A noter plusieurs interventions à ce propos :

- M. Laurent Rebeaud (Verts) demande quelles conséquences ce report peut avoir. Le président de séance répond que ce report ne devrait pas présenter d'inconvénient puisque le travail de cette commission ne commencera que lorsque les commissions thématiques auront déjà avancé dans leur tâche.
- Mme Claudine Amstein (Libéral) soutient le report. Il lui semble que la désignation ne peut avoir de valeur que si tous ses membres sont connus.
- M. Charles-Pascal Ghiringhelli (Radical) s'exprime sur la proposition faite par le secrétariat d'alterner les séances des commissions 1, 3 et 5 et 2, 4 et 6. Ceci pose, selon lui, un problème de coordination. Il serait plus profitable pour la communication entre les groupes politiques, que celles-ci se réunissent en même temps. Les problèmes logistiques lui semblent faciles à résoudre.
- M. Stéphane Garelli (Radical) estime que l'Assemblée constituante doit entériner les désignations effectuées par les commissions. Il ne désire pas que le problème de la commission 6 bloque le travail de tout le monde.
- M. Luc Recordon (Verts) relève le fait qu'une commission constituée dans l'excitation serait bancable. De plus comme le fond n'a pas encore été abordé, il ne lui semble pas nécessaire que la commission de structure et de coordination soit d'ores et déjà créée.

L'Assemblée vote sur la proposition de report demandée par M. Eric Voruz (Forum).

Résultat du vote : Pour : 147, contre : 9, abstentions : 7

La proposition de report de la désignation de la commission de structure et de coordination est donc acceptée par l'Assemblée constituante.

Une dernière intervention : M. Serge Beck (Libéral) souligne le fait que le groupe libéral ne dispose d'aucune représentation à la commission structure et coordination.

10. Divers

M. Pierre Hermanjat (Renouveau centre) s'enquiert de l'adresse de la présidence des commissions. Le président de séance répond que l'adresse de tout ou partie de la constituante est celle du secrétariat.

Le 1er octobre 1999

Le président de séance
René Perdrix

La secrétaire générale
Francine Crettaz